CONCOURS PHOTOS

SAINT VALENTIN

Règlement du concours photos

Article-1 : Objet et période du concours

La Compagnie maritime Penn Ar Bed, organise pour la St Valentin **du 4 au 14 février 2020,** un concours photos ayant pour thème « un souvenir romantique sur Ouessant, Molène ou Sein ou à bord d'un bateau de la Cie Penn Ar Bed »

Article-2 : Thème

Le thème du concours est le suivant *:*

« Souvenir romantique sur les îles ou à bord d'un navire de la Cie Penn Ar Bed »

Les îles possèdent de magnifiques paysages, qui nous permettent de nous évader. Qui mieux placé que nos voyageurs pour immortaliser des moments qui font rêver avec une photo romantique ?

Les photographies devront refléter et exprimer l'amour, le romantisme, le rêve et le voyage. Elles devront mettre en valeur une des îles ou une traversée cela peut être des photos de paysages, ou de personnes sur une île ou sur un bateau.

Les bateaux qui rentrent dans le cadre du concours sont le Fromveur 2, l'Enez Eussa 3, l'Enez Sun, le Petrel . Les îles qui rentrent dans le cadre du concours sont Molène, Ouessant et Sein.

Article 3 : Critères de sélection

Les critères de sélection pris en compte par le jury seront

- l'adéquation avec le sujet proposé
- la qualité technique et la qualité esthétique, (cadrage et netteté de la photo) et artistique.

-

Article 4 - Conditions de Participation

Ce concours est entièrement gratuit et ouvert à tout photographe amateur, professionnel, visiteur ou habitant des îles. Sont exclus du concours les organisateurs et les membres du jury.

Pour participer, l'internaute doit se rendre **sur la page Facebook** et poster en commentaire sous la publication du jeu, sa photo.

La date limite de dépôt des photos sur la page Facebook est le 14 février 12h00.

Le nombre de photographies est fixé à 1 par participant.

Tout participant s'engage à avoir obtenu l'accord des personnes photographiées

La participation au concours implique que les auteurs certifient avoir réalisé eux-mêmes les photos, et qu'ils acceptent le présent règlement, sans réserve.

Les participants primés s'engagent à fournir les fichiers numériques correspondant aux photographies retenues sur demande de la Compagnie Penn Ar Bed pour reproduction.

Ce jeu-concours n'est pas géré ni parrainé par Facebook. Les informations que vous fournirez ne seront pas utilisées par Facebook. Facebook n'est donc pas responsable en cas de problème lors de l'organisation, du déroulement ou des résultats du concours.

Article 5 - Liste des prix

Les gagnants seront élus par un jury composé de membres de la Compagnie.
Le vote s'effectuera dans les locaux de la Compagnie le 14 février.

- 1er prix général :
  - Une traversée aller/retour pour l'île d'Ouessant avec la **C**ompagnie Penn Ar Bed
  - Une nuit avec petit déjeuner à l'hôtel @Le Roc'h ar Mor ***
  - La location de 2 vélos pour 2 jours avec la compagnie La **B**icyclette

A tous les participants du concours photos : une remise -20% sur une prochaine traversée. Avec communication d'un code de réduction à valoir exclusivement sur le site web de la Compagnie.

Les auteurs primés seront avertis personnellement avant fin février. Le nom des gagnants sera par ailleurs annoncé sur le site web de la Compagnie et sur la page Facebook.

Article 6 - Exposition des œuvres

A l'issue du concours, les photographies pourront être exposées dans les gares maritimes de la Compagnie.

Article 7 : Droits d'auteur

Les vainqueurs de ce concours photos, propriétaires des images qui leur auront permis de remporter ce jeu, s'engagent à céder l'intégralité des droits sur les photos primées à l'organisateur du concours.

Ils autorisent ainsi l'organisateur à réutiliser leurs photos à des fins promotionnelles et commerciales sans aucune forme de rémunération, permission ou avis.

Les photos pourront ainsi être publiées dans la presse quotidienne ou périodique, sur le site internet, sur les brochures horaires et affiches de toute taille et toutes les éditions réalisées ou coproduites par la Compagnie.

La Compagnie ne pourra céder les photos primées à des tiers qu'avec l'accord de leurs auteurs.